

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME V.

V. 11-12
1855-56



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1855

NOTICE

SUR DES

MONNAIES DE LA SEIGNEURIE DE RUMMEN.

PL. XX.

I

SEIGNEURIE DE RUMMEN.

Parmi les petits dynastes belges qui frappèrent monnaie, les seigneurs de Rummen occupent incontestablement le premier rang, tant à cause des nombreuses espèces qu'ils firent forger, que par la hardiesse avec laquelle ils imitèrent les types du numéraire de leurs voisins plus puissants. L'audace avec laquelle ils contrefirent les monnaies du duché de Brabant força même Wenceslas et Jeanne de suspendre momentanément les travaux de leurs ateliers monétaires en 1364 et 1365 (1).

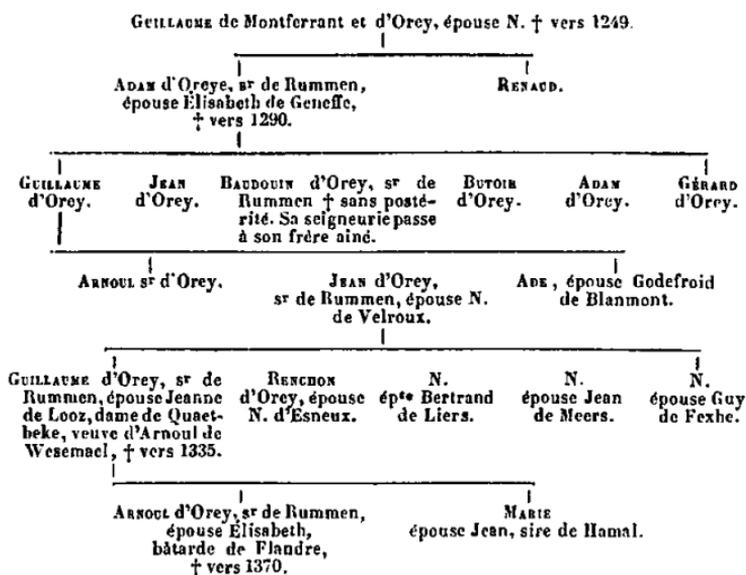
La seigneurie de Rummen, située au territoire de l'ancien eomté de Looz, a conservé son nom à une commune rurale, qui fait actuellement partie de la province de Brabant, sur les confins de la province du Limbourg belge.

Le premier seigneur de Rummen, connu par les documents, est Guillaume de Montferrant et d'Orey; cette der-

(1) Voy. la *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. II, p. 448.

nière localité est orthographiée tantôt Oreille, Hurle, Uri ou Urel.

Voici le tableau de sa descendance :



Louis IV, comte de Looz, oncle d'Arnoul, lui avait donné, ainsi qu'à sa mère, la pleine possession de la seigneurie de Rummen, par acte du mardi après la Pentecôte 1531. Ce fut, sans doute, ensuite de cette concession qu'Arnoul se crut autorisé à faire usage du droit régalien de battre monnaie, droit que son oncle exerçait, sur un pied assez large, dans son comté de Looz.

Le rôle malheureux qu'Arnoul joua, pendant la guerre de la succession du comté de Looz, mérite ici une mention particulière.

Lorsque Thierri de Heinsberg fut mort, le 17 janvier 1561, sans postérité, Godefroid de Dalembroek, neveu et héritier de Thierri, prétendit au comté de Looz, que le cha-

pitre de Liège réclama comme fief mouvant de son église, et qui devait lui revenir, faute d'héritier mâle en ligne directe.

L'évêque de Liège se mit donc en devoir de prendre possession du comté, et Godefroid de Dalembroek, qui se crut dans l'impossibilité de pouvoir résister à un ennemi si puissant, vendit, en 1365, ses droits à Arnoul de Rummen. Celui-ci entra, à son tour, en lutte contre les Liégeois; mais il fut battu et obligé d'accepter de ses ennemis une somme de 40,000 moutons d'or et une pension annuelle de 2,000 moutons semblables.

Que devint, pendant la guerre et après la conclusion de la paix, la seigneurie du Rummen? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que Jean II, seigneur de Wesemael, en eut déjà la possession en 1417. Jean, qui avait épousé Jeanne de Bouchout, mourut en 1464, sans laisser des descendants. Rummen tomba donc en partage à sa sœur Jeanne de Wesemael, épouse de Henri de Diest, sire de Stalle et de Rivière, décédée le 24 juillet 1474. Leur fille Isabelle de Diest, Rummen, Rivière et Stalle épousa : 1° en 1436, Jacques, sire de Wassenaer, mort sans enfants; 2° Henri de Hornes, sire de Perwez, également mort sans enfants. Elle-même décéda en 1466.

Rummen passa ainsi aux Mérode, parents de Jeanne, et dont la généalogie ne nous intéresse plus, à cause du manque absolu de monnaies des seigneurs de Rummen de cette famille (*).

(*) *Voy.*, pour la série des seigneurs de Rummen, WOLTERS, *Notice historique sur la commune de Rummen*, p. 124, et BUTKENS, t. II, p. 227.

Nous passons donc à la numismatique de cette seigneurie.

Av. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ΑΝΝΟΝΕ'. Lion debout, probablement celui d'Orey, dont les armoiries se composaient d'un lion de gueules sur champ d'argent; le tout dans une bordure de onze fleurs et d'un petit lion.

Rev. Légende intérieure : D (e) VRR (el ou le) — Q (renversé) V (aet) B (e e) C'x GO — ML. Croix traversant la légende; légende extérieure : ✠ ΒΝ-ΔΙCIV : SIT : ΝΟΩΕ : ΟΝΙ : ΝΡΙ : ΙΗV : ΧΡΙ. Ar. (pl. XX, fig. 1).

Quelle est la signification du mot *annane*, qui, à l'avers, suit celui de *moneta*? Nous l'ignorons; peut-être faut-il y lire ΜΟΝΕΤΑ ΑΝΝoldi (pour *Arnoldi*) ΑrumNE, lecture insolite, même étrange, si l'on veut, mais qui s'explique par les tours de force employés par Arnoul, pour tromper l'œil de ceux qui recevaient ses monnaies. Ainsi, le O' ou Q renversé présentait une grande analogie avec les gros tournois de Jean III, duc de Brabant (1512-1555), qui commençait sa légende par I-O. DV-χ. Ces trois dernières lettres étaient imitées, sur le gros tournois d'Arnould, par DVR.

Av. ✠ ΜΟΝΕΤΑ φ FRΑΝΒ' (*moneta franci domini?*). Lion comme ci-dessus et bordure à douze feuilles de chêne.

Rev. Légende intérieure : Α — ΡΝΟ — Λ.ΩΕ — ΡVΜ — ΟΙ' (*Arnoldi de rumoie*); légende extérieure : ✠ ΒΝΔΙCIV : SIT : ΝΟΩΕ : ΟΝΙ ΝΡΙ : ΙΗV : ΧΡΙ. Ar. (pl. XX, fig. 2).

Le titre de seigneur franc s'explique par le don qui avait été fait à Arnoul de la seigneurie ou du fief de Rummen, et les lettres **FRAN** avaient l'avantage de présenter une grande analogie avec la légende : *Moneta fland'* inscrite sur les gros tournois de Flandre.

Av. † **MOEITAN RVMEIN**?. Lion comme ci-dessus et bordure de fleurs.

Rev. Légende intérieure : **O' QV** — (*a e*) **Q'** (*beec*) **DO** — **M** (*i*) **NI** — **TRN**. Croix traversant la légende; légende extérieure : † **BNDIETV : SIM :** **NOOE : ONI : ORI : IHV : XPI**. Ar. (pl. XX, fig. 7).

L'arrangement de la légende intérieure du revers imite le gros tournois de Jean III, duc de Brabant; ainsi, au lieu de commencer par *Arnoldus*, Arnoul commence par **O' QV** et le commencement **TRN**(*oldus*) est rejeté à la fin. Il faut donc combiner la légende de l'avvers avec celle du revers, et lire : *moneta rummensis Arnuldi domini quabecensis*.

Av. † **MOEITAN** † **NOVT** † **RVMMENNEIS**. Écu écartelé au premier et quatrième de Looz et de Chiny, au second et au troisième d'un lion, qui est probablement d'Orey; le tout dans une épicycloïde à six lobes.

Rev. † **TRNOLO : DNS : OE : QVTEEB**. Croix pattée et pommetée, cantonnée d'un aigle et des lettres **R—V—M** (*men*). Ar. (pl. XX, fig. 5).

Av. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ✕ ΝΟΥΤ ✕ ΡΥΜ..... ΝΘΕΙΣ.

Écu comme le précédent.

Rev. ✠ ΤΡΝ(ο) ΛΘ : ΟΝΣ : ΘΕ : ΟΥΤΕΑΒΕΚΕ.

Croix pattée et pommetée, cantonnée de trois lettres, probablement R — V — M. Ar. (pl. XX, fig. 6).

Les types de ces deux dernières monnaies sont ceux dont sont empreints les gros de Jeanne, duchesse de Brabant (1592-1406) (1).

Les deux monnaies suivantes sont encore d'Arnoul, mais imitées ou plutôt contrefaites hardiment des doubles mittes frappées par Louis de Male, comte de Flandre (1546-1584):

Av. ✠ ΤΕΡΝΟΛΟΥΣ · ΟΝΣ. Dans le champ, les lettres FL surmontées d'un signe d'abréviation, comme sur les mittes de Flandre.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ΘΕ Ρ(umm)ΕΝ. Croix dans un grènetis (pl. XX, fig. 5).

Av. ✠ ΤΡΝ... ΟΥΣ... ΟΜΕ. Dans le champ, la lettre U entourée de trois fleurs, comme sur les mittes de Louis de Male, comte de Flandre (1546-1584).

Rev. Ω .. — ΘΠΤ — ... Ρ — ΕΜΕ. Croix traversant la légende (pl. XX, fig. 4).

Toutes ces monnaies sont incontestablement d'Arnoul. Jean de Wesmael continua le système de son prédécesseur; comme lui, il adopta les types des monnaies de ses

(1) Le type de Jeanne semble donc avoir été puisé ailleurs, puisque Arnoul est mort vers 1574.

voisins et arrangea les légendes en conséquence. Une des premières pièces qu'il fit battre est la plaque imitée de Jean sans Peur, comte de Flandre (1404-1419). Le nom de Jean, qui figurait sur cette monnaie, présentait une trop belle occasion pour ne pas la contrefaire.

Av. IOHANNES : DEI : GRA : DNS : WES-
MÆLI : ꝛ : RVM. Casque couvrant deux écus ; le premier écu écartelé, au premier et au quatrième, d'un lis de Wesemael ; au second, d'un lion, que portaient les prédécesseurs de Jean ; le second écu chargé d'un lion à queue fourchue.

Rev. SIM * ROMEN * DOMINI * BENEDIC-
TIVM... Croix pattée et cantonnée de deux lis et de deux lions. Ar. (pl. XX, fig. 12).

Jean ne fut pas obligé de faire grands frais d'imagination pour contrefaire les plaques de son homonyme, le comte de Flandre. Celui-ci avait, dans les armoiries du premier écu, un lis ; les armoiries de Wesemael avaient également cet emblème héraldique. Jean avait placé, dans le second écu, le lion de Flandre ; les seigneurs de Rummen avaient précisément fait usage, dans leur écu, d'un lion. Au revers, la croix de la plaque de Jean sans Peur était également cantonnée de deux lis et de deux lions. Jean de Wesemael avait droit aux mêmes armoiries.

Il fut un peu plus ingénieux à imiter les plaques de Philippe le Bon, comte de Flandre (1419-1467) :

Av. IOHES : DNS : DEI : WESMÆLE : ꝛ : PHÆLI.

Lion debout à gauche portant un écu écartelé au 1^{er} et 4^e d'un lis et au 2^e et 5^e d'un lion.

Rev. ✠ ΜΟΕΠ—Α : ΝΟΥΑ—ΡΟΜΝ—ΟΡΥΜ :

Croix traversant la légende et cantonnée des lettres
F—Α—L—S. Ar. (pl. XX, fig. 10).

Pour faire d'autant mieux ressembler sa monnaie à la plaque de Philippe le Bon, il commença par le ζ, arrangé en forme de croix, et comme il portait le titre de seigneur Phalais ou de Falais, l'occasion était excellente pour faire suivre la croix simulée de ΠΗΑΛ, dont l'analogie avec ΠΗΙΛ(*ippus*) était grande. Au revers, dans les cantons de la croix, l'orthographe de Phalais fut changée en FΑΛ(*e*)S, pour imiter FLΑ(*n*)O(*ria*).

Les monnaies de Flandre ne furent pas seules le but des spéculations de Jean de Wesemaël; il contrefit aussi les blancs de Charles VII roi de France (1422-1461) :

Av. ΙΟΗΑ... S : DE : WESEM • DE • RVM. Écu de Wesemaël qui est à trois lis surmonté d'un lambel.

Rev. ✠ SIM : NOMEL : ONI : BENEDD.. Croix pattée cantonnée de couronnelles et de deux lis. Ar. (pl. XX, fig. 15).

Les deux monnaies suivantes sont au type des doubles mittes de Jean sans Peur, comte de Flandre :

Av. ✠ ΙΟΗΑΝ • DE • WESEMΑ. Écu comme ci-dessus.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΜΑ • DE • ΡΥΜΜΕΑ. Croix pattée dans un grènetis (pl. XX, fig. 14).

Av. ✠ ΙΟΗΑΝ • DE • WESEMΑ. Écu comme ci-dessus, moins le lambel.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ · ΔΕ · ΡΥΜΕΝ. Croix comme
ei-dessus (pl. XX, fig. 15).

Henri de Diest et de Rivière imita aussi les monnaies
d'autres seigneurs.

Rev. ΑΓΝ : ΔΕΙ : ΟΥΙ ΠΟΛΛ. ΡΕΑΤΑ : ΜΥΝ-
ΟΙ : ΜΙΣΕ : ΝΟΒΙΣ. Agneau pascal dans une
épicycloïde à dix lobes; au-dessous : Η(enricus) D(e)
R(rummen).

Rev. ✠ ΧΡΑ * VINCI * ΧΡΑ * ΡΕΓΝΑΤ * ΧΡΑ
* ΙΜΡΕΡΑΤ. Croix fleuronnée cantonnée de
quatre lis et inscrite dans une épicycloïde à quatre
lobes, à quatre angles sortants. Or (pl. XX, fig. 9).

La monnaie suivante est imitée de celle de France :

Av. ✠ ΗΕΝΡΙΟ : ΟΝΣ : ΔΕ : ΡΙΥΙ(r)Α : Ζ : ΡΥΜ.
Trois lis, qui sont de Wesemael, surmontés d'une
couronne.

Rev. ✠ ΣΙΜ : ΝΟΜΕ : ΟΝΙ : ΒΕΝΕΔΙΟΑΥ. Croix
fleuronnée. Ar. (pl. XX, fig. 8).

Jeanne de Wesemael se contenta, paraît-il, de contre-
faire les monnaies noires de Flandre.

Av. ΙΟΗΤΑΝ · ΔΕ · ΨΕΣΜ... Le champ blasonné des
armoiries de la dame, écartelées au 1^{er} et 4^e d'un lis
et du 2^e et 3^e d'un lion; sur le tout un petit écu à
lion.

Rev. ΜΟΝ—ΕΤΑ Δ—Ε ΡΥ—ΜΕΝ. Croix dite bour-
guignonne portant au centre un lis (pl. XX, fig. 17).

Le lis au centre de la croix des mittes de Flandre indiquait l'atelier monétaire de Gand; sur les mittes de Jeanne, dame de Runmen, le lis est simplement héraldique.

Av. ✠ IO · DE · WESEMTEL · DVN'. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA · DVN' · ROMMENDOR. Croix pattée, portant au centre un lis (pl. XX, fig. 18).

Av. ✠ IOHERN · DE WESEMOL. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA · DVN' · RVMM'. Croix pattée, portant au centre un lis (pl. XX, fig. 19).

Av. ✠ IOHANN · DE · WESTMALL'. Le champ blasonné, comme ci-dessus.

Rev. MONETA · DVN' · DE · RVMM'. Croix comme à l'avvers précédent (pl. XX, fig. 20).

Av. ✠ IOHANN · DE · WESTMELLE. Le champ de même.

Rev. ✠ MONETA · DVN' · DE · RVMM. Croix comme au revers précédent (pl. XX, fig. 21).

Av. ✠ IOHAN · · · · DE · WESM. Le champ de même.

Rev. ✠ MO—NET' DVN'—RVM. Grande croix traversant la légende et cantonnée de deux rosettes (pl. XX, fig. 22).

Av. ✠ IOHANN · DE WSEM. Le champ de même.

Rev. ΜΟΝ—ΝΟΥ Θ—Ε ΡΥ'—ΜΕΝ. Croix traversant la légende et portant au centre un lis (pl. XX, fig. 23).

Av. † ΙΟΗΤΝΝΤ ° ΘΕ ° WΕΣΕΜΟ. Le champ comme ci-dessus.

Rev. ΜΟΝ—ΕΤΤ—ΡΟΜ—ΜΕΝ. Croix semblable à celle de l'avvers précédent (pl. XX, fig. 24).

Av. † ΙΟΗΤΝΝΤ : ΘΕ : WΕΣΤΜΤΛΙ. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. † ΜΟΝΕΤΤ : ΝΟΥΤ : ΘΕ : ΡΥΜ. Croix pattée au centre évidé et portant: R(unmen) (pl. XX, fig. 25).

Id. Semblable à la monnaie précédente, sauf un croissant au-dessus des lis (pl. XX, fig. 32).

Av. † ΙΟΗΤΝ' ° ΘΕ ° WΕΣΜΤΕΛΙ. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. † ΜΟΕΤ · ΤΟΥΤ : ΜΕ... ΤΛΙ. Croix pattée portant au centre un lis (pl. XX, fig. 27).

Av. ΝΟΥΤ : Μ..... Le champ semblable à celui de la monnaie précédente.

Rev. Surfrappé: † ΙΟΗΤ': : ΘΕ..... Croix probablement semblable à la précédente (pl. XX, fig. 33).

Ar. † ΙΟΗΤΝΝΤ ΘΕ WΕΣΕΜΤΛΙ. Le champ blasonné d'armoiries écartelées au 1^{er} et 4^e d'un lis de Wesemaël; au second et troisième de trois bandes (imitées de Bourgogne?) et d'un lion qui est des an-

ciens seigneurs de Rummen; sur le tout un petit écu au même lion.

Rev. † IOHANN · DE · WESEMT. Croix dans un grènetis (pl. XX, fig. 16).

Av. Semblable au précédent.

Rev. † MONETA : NOVAT : RVMMEN. Croix pattée, portant au centre un lis (pl. XX, fig. 20).

Av. † IOHANNAT : DE : WEMT. Le champ blasonné de quatre lions (pl. XX, fig. 50).

Rev. † MONETA : NOVAT : RVM. Croix pattée, portant au centre un lis (pl. XX, fig. 50).

Av. Semblable au précédent.

Rev. † MO · T : NOVAT : DE : RV. Croix légèrement pattée dans un grènetis et cantonnée de deux lis (pl. XX, fig. 51).

Av. † IOHANN' : DE : WESMETEL. Le champ blasonné comme aux n^{os} 17 et suivants.

Rev. † MONETA : NOVAT : DE : GERD. Croix pattée, portant au centre un R(ummen) (pl. XX, fig. 29).

Variété avec GERDIN (pl. XX, fig. 28).

La question de savoir si la dame de Wesemael était en même temps dame de Gerdingen, a déjà fait l'objet d'une discussion, dans laquelle M. Chalon a démontré que Jeanne de Wesemael et Jeanne de Merwede, dame de Gerdingen,

gen (1450-1467), étaient deux personnages différents (1). Il n'y a donc pas possibilité de pouvoir supposer que Jeanne de Wesemael ait eu cette seigneurie en sa possession. Quelle est la localité de Gerdingen ou Gherdingen qui figure sur les deux monnaies de Jeanne, dont nous venons de donner la description ? Faut-il y voir le nom de Gerdingen ou Ordingen, près de Saint-Trond, comme l'a fait M. Wolters (2) ? Mais cette seigneurie appartenait à l'ordre teutonique. Reste encore un moyen d'expliquer l'apparition du nom de Gerdingen sur une monnaie de Rummen ; c'est de supposer qu'il y avait, dans cette seigneurie, un endroit quelconque nommé Gerdingen, et que les monnaies portaient le nom de cette localité, quoique frappées à Rummen, comme l'indique la lettre R du centre de la croix au revers de ces pièces. C'est, nous semble-t-il, la seule explication admissible. Car il n'est pas à supposer que la dame de Wesemael ait imité les monnaies de la dame de Gerdingen, localité de trop peu d'importance pour y faire circuler sa monnaie de contrefaçon.

II

Les monnaies n^{os} 54 à 57 appartiennent incontestablement, par leur type, au commencement du xv^e siècle ; mais

(1) Voy. plus haut la page 547.

(2) *Notice historique sur la commune de Rummen*, p. 177. L'auteur y traite des monnaies de Rummen, sur lesquelles M. Serrure a déjà donné un travail, dans le *Messenger des sciences historiques*, 1859. M. Chalon a également fait connaître quelques monnaies de cette seigneurie, dans la deuxième série de la *Revue de la numismatique belge*, t. 1^{er}, p. 258.

nous devons avouer que jusqu'ici, nous ne sommes pas encore parvenu, ni à déterminer leurs armoiries, ni à lire d'une manière satisfaisante leurs légendes tant de l'avvers que du revers. Nous prions donc les personnes, qui possèdent des exemplaires mieux conservés de ces monnaies, de vouloir nous en communiquer, soit les empreintes, soit la description, ou de nous indiquer simplement la famille ou la seigneurie à laquelle appartiennent les armoiries dont elles sont empreintes.

CH. PIOT.

